Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

FINANCES PUBLIQUES

La délivrance des données cadastrales

Vous souhaitez obtenir un extrait du plan cadastral ?

Vous pouvez obtenir ces informations depuis votre domicile, sur votre ordinateur, en consultant le site cadastre.gouv.fr.

Vous pourrez ainsi :

- consulter gratuitement et imprimer des extraits de plan normalisés ou non aux formats A3 et A4 ;
- commander les feuilles de plan cadastral et payer en ligne par carte bancaire.

****

Vous souhaitez obtenir un relevé de propriété de l'un de vos biens ?

Vous pouvez vous rendre sur la messagerie sécurisée de votre espace en ligne et déposer une demande en mentionnant les informations suivantes :

- le nom du propriétaire,
- le nom de la commune,
- la référence parcellaire.

Vous souhaitez obtenir un relevé de propriété du bien d'un tiers ?

Vous pouvez télécharger l'imprimé 6815-EM-SD à partir de la barre de recherche du site impots.gouv.fr, le remplir et ensuite le déposer sur la messagerie sécurisée.

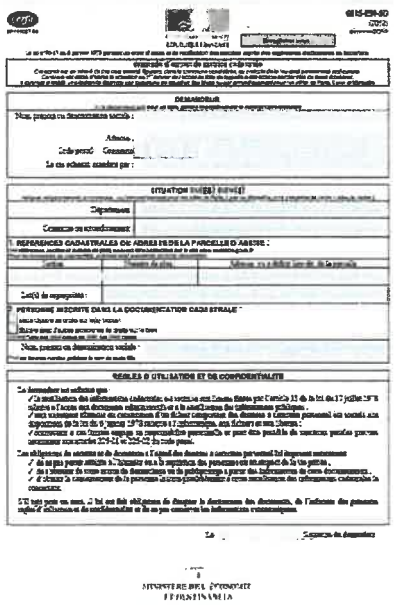

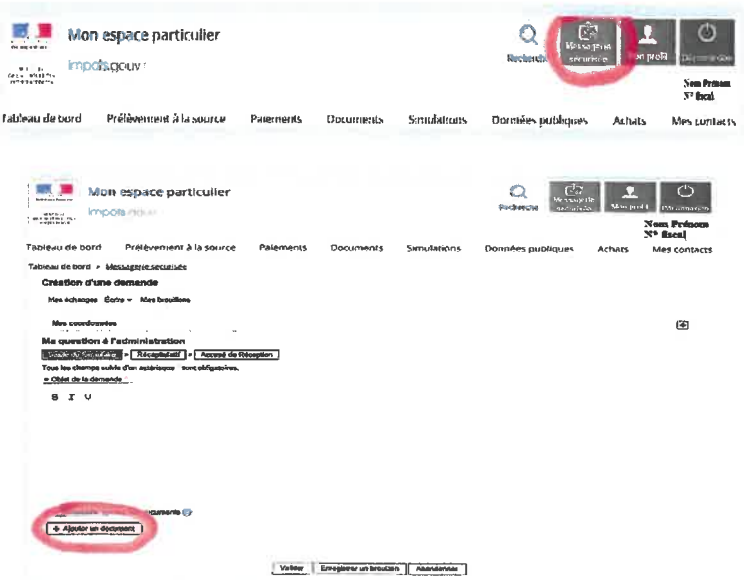

Si vous ne disposez pas d'un accès internet

Vous pouvez vous adresser au **Service des Impôts Foncier de Chartres** au **02-37-18-70-83**.
Les relevés de propriété vous seront remis dans un délai d'environ huit jours (aucun envoi postal ne sera assuré).

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS